

17 NOVEMBRE 2008



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 17 novembre 2008 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**ALAIN CHÉNIER
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur le conseiller **JEAN-MARC MALTAIS** était absent de son siège.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et greffier par intérim ainsi que Monsieur **RICHARD JOYAL**, directeur des finances et trésorier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2008-11-573 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du conseil municipal du 17 novembre 2008
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2008-11-574 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 3 novembre 2008

17 NOVEMBRE 2008

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2008-11-575 3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 4 novembre 2008

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

2008-11-576 4.1 Transport Adapté Pour Nous inc.

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

6. RÈGLEMENTS

2008-11-577 6.1 Adoption du règlement numéro 953-2008 intitulé : Règlement d'emprunt d'une somme de deux millions huit cent mille dollars (2 800 000 \$) pour l'aménagement d'une annexe au Centre sportif et culturel de Bromont

2008-11-578 6.2 Adoption du règlement numéro 876-49-2008 intitulé : règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de créer, à même une partie des zones R01-149, R01-163 et H01-148, la zone R01-171

N.M. 6.3 Adoption du règlement 893-02-2008 modifiant le règlement numéro 893-2004 relatif à la démolition sur le territoire de la Ville de Bromont, annulant le règlement numéro 886-2004

7. AFFAIRES COURANTES

7.1 TRÉSORERIE

2008-11-579 7.1.1 Adjudication d'une émission d'obligations au montant de 4 195 000 \$ à la suite de demandes de soumissions publiques (règlements 695-91, 728-92, 868-2003, 871-2003, 872-2003, 909-2005, 939-2007 et 948-2008)

2008-11-580 7.1.2 Résolution de courte échéance relativement à l'émission d'obligations au montant de quatre millions cent quatre-vingt-quinze mille dollars (4 195 000 \$) à la suite d'une demande de soumissions publiques règlements numéro 695-91, 728-92, 868-2003, 871-2003, 872-2003, 929-2005, 939-2007 et 948-2008

17 NOVEMBRE 2008

2008-11-581 7.1.3 Résolution de concordance relativement à l'émission d'obligations au montant de quatre millions cent quatre-vingt-quinze mille dollars (4 195 000 \$) à la suite d'une demande de soumissions publiques, règlements numéro 695-91, 728-92, 868-2003, 871-2003, 872-2003, 909-2005, 939-2007 et 948-2008

7.2 TRAVAUX PUBLICS

2008-11-582 7.2.1 Étude d'enfouissement des fils sur la rue Shefford

2008-11-583 7.2.2 Extension de l'entente avec la RIEDSBM

2008-11-584 7.2.3 Extension de la date limite pour le renouvellement du contrat de la collecte des déchets domestiques et la collecte sélective résidentielle pour l'année 2009

7.3 URBANISME

2008-11-585 7.3.1 Expropriation A. Boulais

7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX

2008-11-586 7.4.1 Contrat d'analyses de laboratoires des eaux usées industrielles

2008-11-587 7.4.2 Stations de pompage

2008-11-588 7.4.3 Mandat commande d'équipements (trains d'air) pour le système d'ozonation à la CTE

7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2008-11-589 7.5.1 Adjudication du contrat pour les services professionnels de la construction d'une annexe au Centre sportif et culturel de Bromont

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

2008-11-590 7.7.1 Transfert budgétaire à la SODEB

2008-11-591 7.7.2 Demande de subventions pour relier le site équestre olympique aux infrastructures municipales

17 NOVEMBRE 2008

8. **DIVERS**

9. **AFFAIRES DU PERSONNEL**

N.M.

9.1 Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires

10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LA GREFFIÈRE PAR INTÉRIM

MARIE-JÉRÔME HANOUL

2008-11-573

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2008**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du conseil municipal du 17
novembre 2008 avec la modification suivante :

Le sujet 6.3 est retiré de l'ordre du jour.

ADOPTÉ

17 NOVEMBRE 2008

2008-11-574

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 3 NOVEMBRE 2008**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 3 novembre 2008.

ADOPTÉ

2008-11-575

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 4
NOVEMBRE 2008**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal entérine les recommandations faite par les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme dans son assemblée du 4 novembre 2008.

ADOPTÉ

17 NOVEMBRE 2008

2008-11-576

TRANSPORT ADAPTÉ POUR NOUS INC.

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire offrir un service de transport adapté à ses citoyens et citoyennes dans le besoin ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE confirmer la participation de la Ville de Bromont pour l'année 2009 avec Transport Adapté Pour Nous inc..

D'accepter l'entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté avec Transport Adapté Pour Nous inc. pour l'année 2009.

D'accepter de payer une quote-part s'élevant à **VINGT MILLE DEUX CENT SOIXANTE-NEUF DOLLARS (20 269\$)** pour l'année 2009.

D'accepter que la Ville de Waterloo représente la Ville de Bromont comme ville mandataire.

D'accepter les prévisions budgétaires 2009 tels que soumises.

DE nommer Transport Adapté Pour Nous inc. comme organisme délégué pour gérer les argents et le service de transport adapté.

D'accepter l'horaire suivant pour l'année 2009 : 52 semaines/année; Dimanche et lundi de 7h à 18h et du mardi au samedi : 7h à 22h.

D'accepter la tarification soit : 2,25\$/ passage sur le territoire; 4,50\$/passage pour Granby/Cowansville; (2,25\$/passage si déplacement pour le travail) ; 6,75\$/passage pour Magog; 15\$/passage pour Sherbrooke et 20\$ le livret de 10 coupons de 2,25\$ et que les accompagnateurs devront payer le même montant que l'utilisateur (sauf pour les accompagnateurs obligatoires et les déplacements médicaux).

QUE les sommes payables pour l'année 2009 soient prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires.

ADOPTÉ

17 NOVEMBRE 2008

2008-11-577

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 953-2008 INTITULÉ :
RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE DEUX MILLIONS
HUIT CENT MILLE DOLLARS (2 800 000 \$) POUR
L'AMÉNAGEMENT D'UNE ANNEXE AU CENTRE SPORTIF ET
CULTUREL DE BROMONT**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2008-11-538 dispensant la greffière et le greffier par intérim de faire la lecture lors de l'adoption du règlement numéro 953-2008 ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 953-2008 intitulé : RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE DEUX MILLIONS HUIT CENT MILLE DOLLARS (2 800 000 \$) POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE ANNEXE AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE BROMONT.

ADOPTÉ

2008-11-578

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-49-2008 INTITULÉ :
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER, À MÊME UNE PARTIE
DES ZONES R01-149, R01-163 ET H01-148, LA ZONE R01-171**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2008-08-417 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 876-49-2008 ;

17 NOVEMBRE 2008

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 2 septembre 2008 à 19h30 ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et avec modifications, le règlement numéro 876-49-2008 intitulé : **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER, À MÊME UNE PARTIE DES ZONES R01-149, R01-163 ET H01-148, LA ZONE R01-171.**

ADOPTÉ

N.M.

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 893-02-2008 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 893-2004 RELATIF À LA DÉMOLITION SUR
LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROMONT, ANNULANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 886-2004**

Le sujet 6.3 a été retiré de l'ordre du jour.

2008-11-579

**ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT
DE 4 195 000 \$ À LA SUITE DE DEMANDES DE SOUMISSIONS
PUBLIQUES (RÈGLEMENTS 695-91, 728-92, 868-2003, 871-2003, 872-
2003, 909-2005, 939-2007 ET 948-2008)**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont dans la municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlements 695-91, 728-92, 868-2003, 871-2003, 872-2003, 909-2005, 939-2007 et 948-2008 ;

17 NOVEMBRE 2008

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 4 195 000 \$ datée du 2 décembre 2008 ;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville a reçu les soumissions ci-dessous détaillées:

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale	98,3570 \$	209 000 \$	2,65%	2009	4,45724%
		219 000 \$	2,75%	2010	
		230 000 \$	3,35%	2011	
		240 000 \$	3,75%	2012	
		3 297 000 \$	4,15%	2013	
Marchés mondiaux CIBC inc.	98,0890 \$	209 000 \$	2,75%	2009	4,50263%
		219 000 \$	3,05%	2010	
		230 000 \$	3,55%	2011	
		240 000 \$	3,85%	2012	
		3 297 000 \$	4,10%	2013	
Valeurs Mobilières Desjardins inc.	98,0070 \$	209 000 \$	2,50%	2009	4,51718%
		219 000 \$	3,00%	2010	
		230 000 \$	3,50%	2011	
		240 000 \$	3,85%	2012	
		3 297 000 \$	4,10%	2013	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98,2250 \$	209 000 \$	2,75%	2009	4,52210%
		219 000 \$	3,05%	2010	
		230 000 \$	3,60%	2011	
		240 000 \$	4,00%	2012	
		3 297 000 \$	4,15%	2013	
RBC Dominion Valeurs mobilières inc.	98,3410 \$	209 000 \$	3,00%	2009	4,63878%
		219 000 \$	3,25%	2010	
		230 000 \$	3,75%	2011	
		240 000 \$	4,00%	2012	
		3 297 000 \$	4,30%	2013	

ATTENDU QUE l'offre ci-haut provenant de la Financière Banque Nationale s'est avérée la plus avantageuse ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION**

17 NOVEMBRE 2008

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'émission d'obligations, au montant de **QUATRE MILLION CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE DOLLARS (4 195 000\$)**, de la Ville de Bromont soit adjugée à la Financière Banque Nationale inc..

QUE la demande soit faite à cette dernière de mandater la Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE Madame Pauline Quinlan, mairesse, et Monsieur Richard Joyal, directeur des finances et trésorier, soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

QUE la CDS agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le Conseil autorise le CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le Ministre des Affaires municipales et des Régions et le CDS.

QUE la CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le directeur des finances et trésorier, Monsieur Richard Joyal, à signer le document requis pour le système bancaire canadien intitulé *Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises*.

ADOPTÉ

2008-11-580

**RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À
L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE QUATRE
MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE DOLLARS
(4 195 000 \$) À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS
PUBLIQUES RÈGLEMENTS NUMÉRO 695-91, 728-92, 868-2003, 871-
2003, 872-2003, 929-2005, 939-2007 ET 948-2008**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE, pour réaliser l'emprunt, au montant total de **4 195 000 \$** effectué en vertu des règlements numéros 695-91, 728-92, 868-2003, 871-2003, 872-2003, 929-2005, 939-2007 et 948-2008, la Ville de Bromont doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de :

17 NOVEMBRE 2008

cinq (5) ans à compter du 2 décembre 2008. En ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années six (6) et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 868-2003, 939-2007 et 948-2008 chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance de l'emprunt.

ADOPTÉ

2008-11-581

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE QUATRE MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE DOLLARS (4 195 000 \$) À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES, RÈGLEMENTS NUMÉRO 695-91, 728-92, 868-2003, 871-2003, 872-2003, 909-2005, 939-2007 ET 948-2008

ATTENDU QUE la Ville de Bromont entend émettre une série d'obligations soit une obligation par échéance, pour un montant de QUATRE MILLION CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE DOLLARS (4 195 000 \$) en vertu des règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

RÈGLEMENTS NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
695-91	116 000 \$
728-92	73 700 \$
868-2003	96 700 \$
871-2003	98 300 \$
872-2003	220 900 \$
909-2005	149 400 \$
939-2007	2 005 000 \$
948-2008	1 435 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE les règlements d'emprunts indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous et ce, concernant le montant compris dans l'émission de 4 195 000 \$.

17 NOVEMBRE 2008

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 2 décembre 2008.

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de la Caisse de dépôt de valeurs (CDS) et soient déposées auprès de celle-ci.

QUE la CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le Ministre des Affaires municipales et des Régions et la CDS.

QUE, pour effectuer les paiements aux adhérents par transferts électroniques de fonds, la CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

La Caisse populaire de Granby-Bromont
730, rue Shefford Bromont (Québec) J2L 1C1.

QUE les intérêts soient payables semi annuellement le 2 juin et le 2 décembre de chaque année.

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation. Toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs, conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17)*.

QUE les obligations soient signées par la mairesse, Madame Pauline Quinlan et par le directeur des finances et trésorier, Monsieur Richard Joyal, tel que permis par la loi, la Ville ayant mandaté la CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et que les obligations entrent en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉ

2008-11-582

ÉTUDE D'ENFOUISSEMENT DES FILS SUR LA RUE SHEFFORD

ATTENDU les études préliminaires déposées par les compagnies Hydro-Québec, Bell Canada et Vidéotron;

17 NOVEMBRE 2008

ATTENDU le rapport de l'ex-directeur du service du développement du territoire à l'effet de procéder à cette étude ainsi que le rapport du directeur général à cet effet de limiter les travaux au secteur patrimonial;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont, agissant comme maître d'œuvre des travaux civils du projet d'enfouissement des fils sur la rue Shefford, poursuive l'étape d'avant-projet, sur la rue concernée par la subvention accordée par le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune en vue de la réalisation desdits travaux et ce, dans la seule éventualité où le projet serait abandonné par elle, s'engage à assumer et rembourser les frais d'ingénierie encourus à cet égard.

ADOPTÉ

2008-11-583

EXTENSION DE L'ENTENTE AVEC LA RIEDSBM

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire s'assurer des services plausibles de la RIEDSBM ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la direction générale à négocier l'extension de l'entente avec la RIEDSBM jusqu'à la décision de la Ministre des Affaires Municipales et ce, aux mêmes conditions.

ADOPTÉ

17 NOVEMBRE 2008

2008-11-584

**EXTENSION DE LA DATE LIMITE POUR LE RENOUVELLEMENT
DU CONTRAT DE LA COLLECTE DES DÉCHETS DOMESTIQUES ET
LA COLLECTE SÉLECTIVE RÉSIDENIELLE POUR L'ANNÉE 2009**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offre #DGT-04-2007 concernant la collecte des déchets domestiques et la collecte sélective résidentielle pour l'année 2008 et en option 2009, 2010, et 2011, 2012 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit aviser l'entrepreneur de son intention de retenir ou non l'une des deux options de prolongement de contrat avant le 15 novembre 2008 ;

ATTENDU QUE suite à l'imbroglio qui persiste avec le transfert de MRC, la Ville désire poursuivre son contrat avec l'entrepreneur pour la collecte des déchets et des matières recyclables ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE demander à l'entrepreneur de prolonger le délai d'acceptation du contrat au 15 janvier 2009 pour aviser l'entrepreneur de l'intention de retenir ou non par la Ville de Bromont l'une des deux options de prolongement du contrat.

ADOPTÉ

2008-11-585

EXPROPRIATION A. BOULAIS

ATTENDU QU'il ne peut y avoir entente entre le propriétaire du terrain et la ville sur le montant de compensation;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE mandater Mtre Catherine Nadeau afin de procéder à l'expropriation des terrains par voie de servitude à perpétuité et de l'autoriser à signer tout document pertinent à ce mandat et d'y affecter les sommes nécessaires selon les normes de la politique de la délégation de pouvoirs donnée aux cadres.

ADOPTÉ

17 NOVEMBRE 2008

2008-11-586

CONTRAT D'ANALYSES DE LABORATOIRES DES EAUX USÉES INDUSTRIELLES

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation CTE-01-2008 le 20 octobre 2008 pour le contrat d'analyses de laboratoire pour le suivi de la qualité des eaux usées industrielles pour les années 2009, 2010 et 2011;

ATTENDU QU' à l'ouverture des soumissions le 5 novembre 2008 à 10h00 les soumissions suivantes ont été reçues ;

ANALYSES DES EAUX USÉES INDUSTRIELLES				
Option	Durée du contrat	Soumissionnaires		
		Biolab	Maxxam	Labo SM
1	2009	6,090.32	6,897.79	8,902.45
2	2009 + 2010	12,342.09	13,795.58	17,804.90
3	2009 + 2010 + 2011	18,758.44	21,084.48	26,707.45
Les taxes fédérales et provinciales sont incluses dans le prix				

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Biolab, au coût total de 18,758.44 \$ (taxes incluses) et selon l'option no.3, soit pour la période annuelle 2009, 2010 et 2011.

D'autoriser le trésorier à financer la dépenses à même la réserve financière.

ADOPTÉ

17 NOVEMBRE 2008

2008-11-587

STATIONS DE POMPAGE

ATTENDU QUE des débordements fréquents sont observés aux stations de pompage des eaux usées PP1,PP1A et PP2 et qu'il y a lieu d'y remédier rapidement;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater la direction générale afin de déposer un rapport préliminaire d'une solution permettant de résoudre à long terme cette problématique afin de renforcer notre réseau et de permettre le développement.

D'autoriser la direction générale à négocier toute entente nécessaire afin de mener à bien ce dossier et d'en faire rapport au conseil pour approbation finale.

QUE pour ce mandat, la direction générale pourra avoir recours à un montant de moins de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25000\$) pris à même la réserve financière.

ADOPTÉ

2008-11-588

**MANDAT COMMANDE D'ÉQUIPEMENTS (TRAINS D'AIR) POUR LE
SYSTÈME D'OZONATION À LA CTE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE permettre à Marcel L'Homme, directeur des travaux publics de la Ville de Bromont, de commander en novembre ou décembre 2008, les équipements nécessaires à la remise en marche des trains d'air pour les systèmes d'ozoneurs pour une somme ne dépassant pas SOIXANTE-QUINZE MILLE DOLLARS (75 000\$), le tout basé sur les recherches de prix et recommandations de la firme Consultair qui a déjà reçu un mandat à cet effet.

17 NOVEMBRE 2008

DE financer cette dépenses à même la réserve financière.

ADOPTÉ

2008-11-589

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES SERVICES
PROFESSIONNELS DE LA CONSTRUCTION D'UNE ANNEXE AU
CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE BROMONT**

ATTENDU l'entente intervenue entre le Conseil municipal et la Commission scolaire du Val-des-Cerfs concernant la construction de quatre (4) locaux de classe plus les locaux de service;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont, à titre de maître d'œuvre a procédé à un appel d'offres public afin de retenir les services de professionnels pour assurer l'exécution de l'ensemble du projet;

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres, deux (2) soumissions ont été retenues avec les résultats suivants:

Firme	Pointage	Prix soumissionné	Coefficient	Rang
Héloïse Thibodeau Architecte	85.3	255 575\$	5.29	1
Rubin & Rotman ass.	79.7	250 543\$	5.18	2

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat à Héloïse Thibodeau Architecte pour la réalisation d'une partie de la Phase I (plans et devis) de la construction d'une annexe à l'aréna, pour un montant n'excédant pas CENT QUARANTE MILLE DOLLARS (140 000 \$), toutes les taxes incluses.

DE mandater Monsieur Ronald Caron, directeur du Service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et du tourisme (SLCVC-T), à titre de responsable de la Ville de Bromont pour assurer le suivi du contrat pour les services professionnels.

ADOPTÉ

17 NOVEMBRE 2008

2008-11-590

TRANSFERT BUDGÉTAIRE À LA SODEB

ATTENDU QUE la SODEB doit effectuer les paiements relatifs aux travaux de l'incubateur technologique,

ATTENDU QUE la SODEB doit acquitter le loyer du 15, boulevard de Bromont (6 mois) ;

ATTENDU QUE des dépenses sont engagées pour la participation à la Foire SEMICON Europa 2008,

ATTENDU les honoraires professionnels relativement au dossier du Centre de recherche ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser un transfert à la SODEB à même le budget Industries et Commerces pour un montant de **TRENTE QUATRE MILLE HUIT CENTS DOLLARS (34 800\$)**.

ADOPTÉ

2008-11-591

**DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR RELIER LE SITE ÉQUESTRE
OLYMPIQUE AUX INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

ATTENDU QUE la Société d'agriculture du comté de Shefford vise l'obtention de subventions afin de réaliser l'implantation d'un centre national d'entraînement en sports équestres;

ATTENDU QUE l'approvisionnement en eau potable lors de la tenue d'évènements ou de compétitions internationales tenues sur le site du parc équestre olympique de Bromont est difficile;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

17 NOVEMBRE 2008

D'autoriser la direction générale à définir un protocole d'entente à intervenir avec la SACS et faire rapport au conseil municipal et à procéder à la demande de subventions, le tout conditionnel à l'approbation dudit protocole d'entente.

ADOPTÉ

N.M.

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des embauches de surnuméraires.

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Legault demande à ce que soit installé un lampadaire sur la rue Shefford près de l'intersection de la rue de Bedford.

17 NOVEMBRE 2008

2008-11-592

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE